

**MAIRIE DE VARETZ****COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 28 AOUT 2015**

Nombre de conseillers en exercice :

En exercice : 19

Présents : 17 (Cf liste d'émargement)

- Monsieur Le Maire Nicolas Pennel
- Mesdames Elisabeth Goddaert, Mireille Durand, Maria Sousa-Borges, Emilie Merel, Jany Guennoc-Barrière, Marie Loriol, Maryse Lochu, Catherine Goulmy.
- Messieurs Pascal Barrière, Paul Audard, Aimé Pons, Eric Jaubertie, Matthieu Froi-defond, Aurélian Coursière, Jean-Pierre Charliaguet, Clément Tallerie.

Excusés avec procuration : 2

- Monsieur Francis Rouland procuration à Jean-Pierre Charliaguet
- Madame Emilie Merel procuration donnée à Catherine Goulmy

Secrétaire de séance : Catherine Goulmy

Ouverture de séance : 20H30

**Préambule :**

- Approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2015.

**1 – URBANISME – VOIRIE :****- Schéma d'accessibilité CABB pour les arrêts de bus:**

La commune doit avoir sur son territoire 2 arrêts de bus aux normes d'accessibilité handicapés : un arrêt de bus dans la direction Brive déjà en place mais à mettre aux normes et un arrêt en sens inverse à créer (au niveau de la station service). La CABB qui a 3 ans pour mettre les arrêts de bus aux normes suivant son schéma d'accessibilité, participera financièrement à hauteur de 50%. La mise aux normes restera de la responsabilité de la commune.

Sont soumises au vote du conseil municipal, la participation de la CABB à hauteur de 50% et la mise aux normes des 2 arrêts de bus avant fin 2018.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- DPU vente Bouillaguet : application de la délibération du 05 juin 2015:**

La délibération du 05 juin 2015 prévoit la consultation systématique du conseil municipal, en cas de vente de terrains situés dans le périmètre de l'hyper bourg allant de la rue du cimetière à l'entrée de la zone artisanale et de la D901 à La Loyre.

Est soumis au vote du conseil municipal, le fait que la commune ne souhaite pas appliquer son DPU sur la vente Bouillaguet.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**- Terrain Lembourbé : proposition de vente à la commune:**

Mme Lembourbé propose à la commune, l'achat de son terrain pour un montant de 110 000 €. Elle envisage l'application du droit de délaissement lui permettant de mettre en demeure la commune d'acquiescer ce bien. La commune souhaite faire cette acquisition en réserve foncière en cohérence avec les conseils municipaux précédents traitant ce sujet. L'estimation des domaines est de 86 000 €.

Est soumis au vote du conseil municipal, de proposer à Mme Lembourbé, un achat sur la base de l'estimation des domaines à 86 000 €.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**2 – TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS :****- Programme de voirie: attribution des lots et des entreprises**

Application de la procédure adaptée du Code des Marchés Publics, avec mise en concurrence et négociation.

3 lots sont concernés : Bayat, La Nouaille, Lavergne. Le tableau ci-dessous donne les propositions des 4 entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres. Il est à noter que dans le cas du lot de Bayat, suite aux détériorations effectuées lors des travaux d'assainissement, la CABB prendra une partie à sa charge réduisant ainsi le linéaire à réaliser d'environ 50%.

		Lot Bayat	Lot La Nouaille	Lot Laverne
Siorat	Prix HT	21 916,50 €	17 535,65 €	21 467
	Tech	2	3	3
Eurovia	Prix HT	16 637,00 €	16 717,46 €	15 517
	Tech	1	2	1
Pouzol	Prix HT		17 020,19 €	19 046
	Tech		1	2
Malet	Prix HT	21 581,40 €		
	Tech	3		
			TOTAL HT	49 174

Est soumis à l'approbation du conseil municipal, le choix de l'entreprise Eurovia pour les lots Bayat et Laverne et de l'entreprise Pouzol pour le lot La Nouaille.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

### **3 – FINANCES:**

#### **- Groupement de commande : fourniture d'électricité**

Pour le groupement de commande d'électricité, EDF n'étant plus le fournisseur unique pour les compteurs supérieurs 36 Kilovoltampères,  
Est soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation donnée au maire de signer la convention de groupement de commande à intervenir avec la CABB.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Frais de scolarité à régler à la commune d'Objat:**

La commune d'Objat demande le règlement des frais pour 2 enfants de Varetz scolarisés chez eux : 315 € pour un élève de l'élémentaire et 1355 € pour un élève de la maternelle. En l'absence de justificatifs à ce jour pour l'élève de maternelle, est soumis au vote du conseil municipal, les frais de scolarité pour l'élève de primaire pour un montant de 315€.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Décision modificative d'ajustement de crédits sur le budget 2015:**

#### **Charges salariales :**

Recettes	
- Art 7411	3056 €
- Art 74121	2475 €
- Art 74127	- 2604 €

#### Dépenses

- Art 748314	- 276 €	
- Art 74834	- 1226 €	
- Art 74835	3987 €	
- Art 6419	22000 €	- Art 6413 27372 €
Total	27372 €	

#### **Crédit pour le don Varetz Patrimoine:**

- Art 2188	150 €	- Art 1021	650 €
- Art 2168	500 €		

#### **Virements investissements:**

- Art 2315	- 8000 €	- Art 2051	+ 5000 €
		- Art 2183	+ 2500 €
		- Art 275	+ 500 €
	Total		8000 €

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **- Don du tableau « La Nativité » : acceptation du don et demande de subvention pour la restauration**

Est soumise au vote du conseil municipal, l'acceptation du don de Mr René Labrousse du tableau La Nativité anciennement possession de l'église de Varetz.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumise au vote du conseil municipal, la demande de subvention auprès du conseil départemental pour la restauration du tableau La Nativité (à hauteur de 60% du montant de la restauration).

**Approbation donnée à l'unanimité.**

#### **4 – PERSONNEL COMMUNAL ET FONCTIONNEMENT :**

##### **- Convention de transmission électronique des actes aux représentants de l'Etat:**

Sont soumises au vote du conseil municipal, l'acceptation de la convention et l'autorisation donnée à Mr Le Maire à signer la convention.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

##### **- Création et recrutement des contrats aidés (contrats Avenir, CUI\_CAE):**

Sont soumise au vote du conseil municipal, l'autorisation donnée à Mr Le Maire à signer la création et le recrutement de CUI et CAE à hauteur maximale de 7 CUI et 5 CAE.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

**Est proposé d'ajouter à l'ordre du jour :**

**- La participation du SIAV à Natura 2000 :****Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumis au vote du conseil municipal, le règlement de la somme de 464,28 € au titre de la participation du SIAV à Natura 2000 pour l'année 2014.

**Approbation donnée à l'unanimité.****Est proposé d'ajouter à l'ordre du jour :****- La demande de versement d'un acompte de subvention à l'USV:****Approbation donnée à l'unanimité.**

Est soumis au vote du conseil municipal, le règlement d'un acompte de subvention à l'USV à hauteur de 80% de la somme prévue soit environ 1000 €.

**Approbation donnée à l'unanimité.****Est proposé d'ajouter à l'ordre du jour :****- L'achat d'une machine pour peinture routière:****Approbation donnée à l'unanimité.**

Varetz et Allassac se proposent d'acheter en commun une machine pour application de peinture routière suivant le principe de mutualisation. Le coût s'élèverait à environ 6000 € HT pour chaque commune. Allassac assurerait la maintenance de la machine et son utilisation serait faite par les agents des communes respectives.

Est soumis au vote du conseil municipal, le principe d'achat mutualisé de la machine avec la commune d'Allassac pour moitié chacun.

**Approbation donnée à l'unanimité.**

Fin de la séance : 22H10.